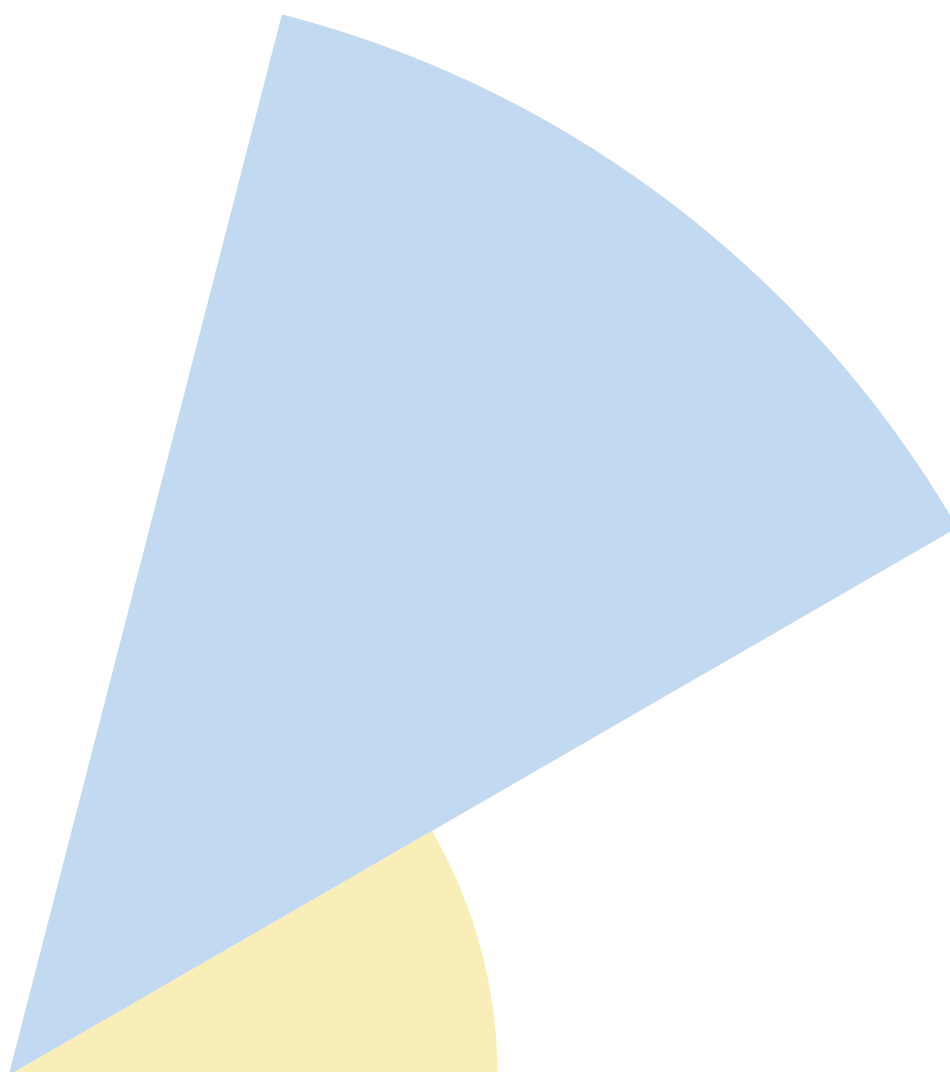


La pauvreté monétaire dans les Pays de la Loire



La pauvreté monétaire, un phénomène moins prononcé dans les Pays de la Loire

En 2020, 10,5 % de la population des ménages fiscaux vit sous le seuil de pauvreté dans les Pays de la Loire, soit 400 000 personnes pauvres. Ce taux se situe 3,9 points en dessous de la moyenne de France métropolitaine. Au niveau départemental, la pauvreté est également moins marquée que dans les autres départements de France métropolitaine. Cela se traduit, au niveau des départements, par des niveaux de vie médians des personnes pauvres parmi les plus élevés de France métropolitaine. La pauvreté est aussi moins marquée quel que soit l'âge. Cependant, les territoires sont diversement touchés par la pauvreté. Les zones urbaines à forte densité de population le sont davantage autour des grandes villes.

En 2020, dans les Pays de la Loire, 10,5 % de la population des ménages fiscaux vit sous le seuil de pauvreté monétaire soit 400 000 personnes pauvres. Le seuil est fixé de façon conventionnelle à 60 % du **niveau de vie médian** métropolitain. En 2020, il équivaut à un revenu disponible (revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner) de 1 120 euros mensuels par unité de consommation (UC) ▶ **méthodologie**. Seuls les ménages fiscaux ordinaires sont inclus. Le seuil de pauvreté monétaire ne prend pas en compte certaines situations de pauvreté, comme celles des résidents en communautés (maisons de retraite, prisons, congrégations religieuses, etc.), qui représentent 2 % de la population recensée de la région, ni celles des sans-abris.

Les Pays de la Loire sont la région de France où le **taux de pauvreté monétaire** est le plus faible ▶ **figure 1**. Il est inférieur de 3,9 points à celui de la France métropolitaine (14,4 %). Ce faible taux s'explique par des conditions socio-économiques avantageuses et notamment un niveau de chômage moindre, une meilleure insertion des jeunes sur le marché du travail et un emploi féminin plus fréquent.

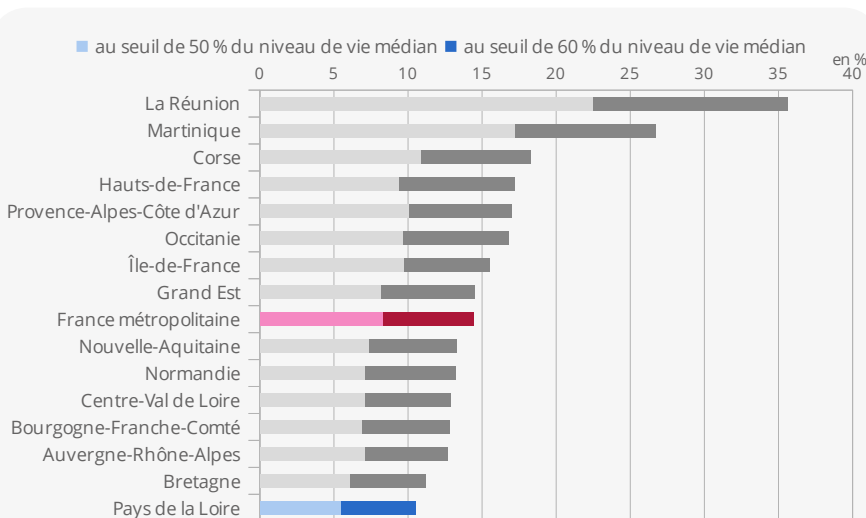
Les situations de plus grande pauvreté ressortent en abaissant le seuil monétaire à 50 % du niveau de vie médian. Avec ce seuil à 50 %, le taux de pauvreté reste néanmoins, pour les Pays de la Loire, inférieur à la moyenne nationale : 5,5 % contre 8,3 % en France métropolitaine. Le classement des régions n'est pas réellement modifié : la région des Pays de la Loire reste celle où le taux est le plus faible de France métropolitaine.

Le niveau de vie médian des personnes pauvres constitue un autre indicateur pour appréhender le degré de pauvreté : il s'établit à 11 030 euros annuels par UC dans la région, contre 10 740 en France métropolitaine.

De plus le niveau de vie médian des personnes pauvres est nettement

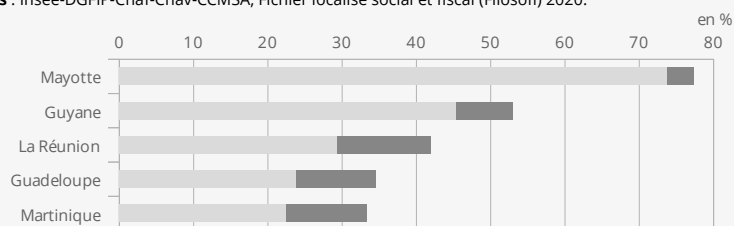
inférieur à celui de l'ensemble de la population régionale (22 350 euros par UC), niveau le plus élevé des régions métropolitaines.

▶ 1. Taux de pauvreté monétaire selon le seuil, par région



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.



Note : du fait de la moindre qualité des sources administratives (notamment des adresses manquantes ou incomplètes), la Guadeloupe, la Guyane et Mayotte n'ont pour l'instant pas pu être intégrées dans Filosofi. Pour pallier ce problème, l'enquête Budget de famille (BDF) réalisée par l'Insee dans tous les DOM en 2017 a été mobilisée. Elle permet notamment de calculer l'ensemble des indicateurs de pauvreté et d'inégalités monétaires sur tous les DOM et de comparer ces territoires entre eux.

Source : Insee, Enquête Budget de Famille 2017 (extension DOM).

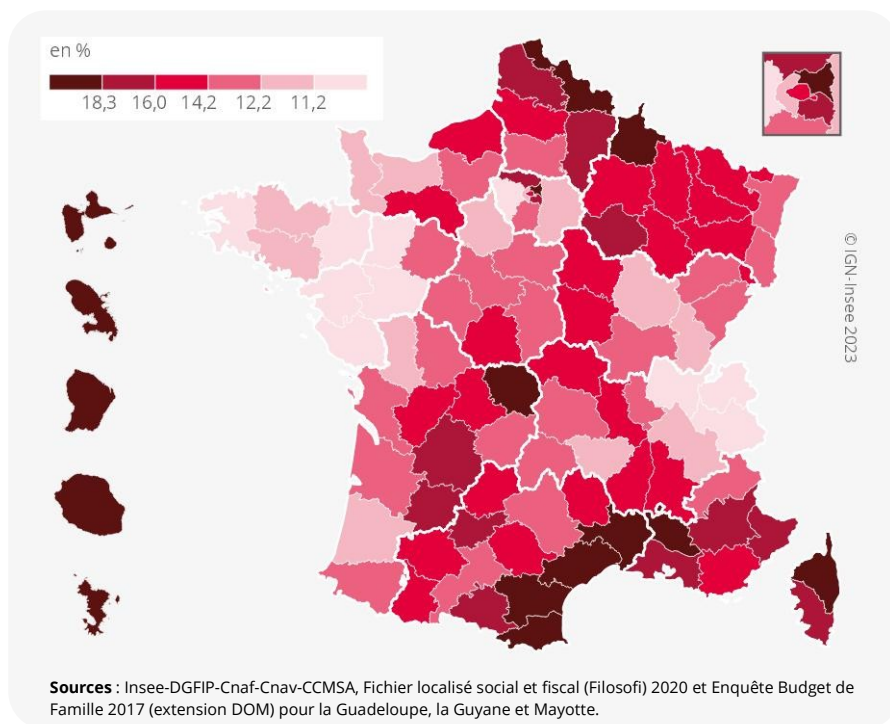
Des taux de pauvreté plus faibles dans les départements des Pays de la Loire

Si, en France, les disparités départementales en matière de pauvreté sont notables, elles le sont moins dans les Pays de la Loire

► **figure 2.** La pauvreté est plus marquée dans les départements d'outre-mer et en Seine-Saint-Denis (taux de pauvreté supérieurs à 25 %), ainsi que dans les départements du pourtour méditerranéen et dans ceux du nord (taux de pauvreté entre 18,3 % et 20,7 %). À l'inverse, un quart des départements ont un taux de pauvreté inférieur à 12,2 %. Ils se situent pour l'essentiel dans le Grand Ouest, l'est de la région Auvergne-Rhône-Alpes et en Île-de-France (Hauts-de-Seine, Seine-et-Marne et Yvelines).

Dans ce contexte, les départements des Pays de la Loire font partie des moins affectés. Tous ont des taux de pauvreté nettement inférieurs à la moyenne de France métropolitaine. La Vendée est le département de la région où le taux de pauvreté de la population est le plus faible (8,9 %). Celui de la Loire-Atlantique (10,0 %), de la Mayenne (11,0 %) et du Maine-et-Loire (11,1 %) sont parmi les dix plus faibles, respectivement 4^e, 8^e et 10^e places. La Sarthe se positionne dans le premier tiers des départements métropolitains avec un taux sous la moyenne nationale (12,9 %).

► 2. Taux de pauvreté monétaire, par département

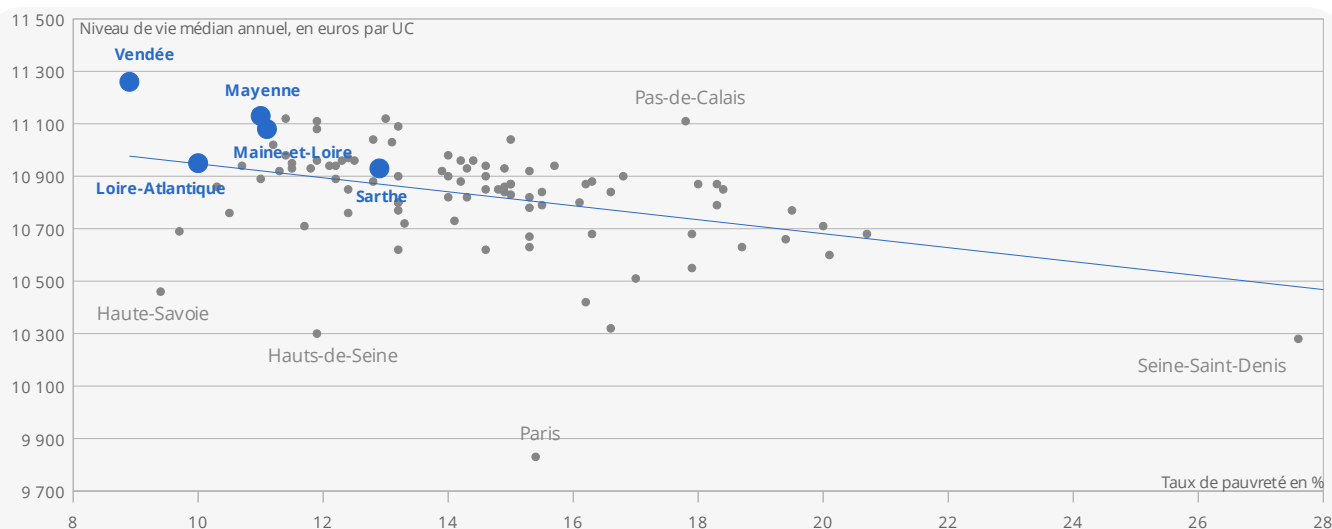


Des niveaux de vie médians des personnes pauvres parmi les plus élevés

Dans les départements de la région comme dans ceux de tout le territoire national, un faible taux de pauvreté s'accompagne d'un niveau de vie médian des personnes pauvres plus élevé ► **figure 3.**

Dans les Pays de la Loire, le niveau de vie médian de la population pauvre est supérieur à celui des départements métropolitains qui ont un taux de pauvreté similaire. Seule la Sarthe se situe au même niveau (10 930 € par UC) que la moyenne nationale. La Vendée (11 260 €), la Mayenne (11 130 €) et le Maine-et-Loire (11 080 €) se démarquent par un niveau de vie médian des plus pauvres parmi les dix plus élevés de métropole.

► 3. Taux de pauvreté monétaire et niveau de vie médian des personnes pauvres, par département



Lecture : en Mayenne, le taux de pauvreté est de 11 % et le niveau de vie médian des personnes pauvres est de 11 130 euros par UC. Sur l'ensemble des départements de France métropolitaine, un niveau de vie médian des ménages pauvres plus élevé s'accompagne d'un taux de pauvreté monétaire plus bas, matérialisé par la droite d'ajustement.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

Une pauvreté inégale selon l'âge mais moins marquée dans les Pays de la Loire

Le taux de pauvreté varie de façon significative en fonction de l'âge. En effet, dans les Pays de la Loire, il atteint 17,5 % pour la population des ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans, contre 7,9 % dans le cas où le référent est âgé de 75 ans ou plus ▶ **figure 4**.

Dans ces ménages pauvres, près d'un tiers des personnes sont des enfants (120 000). Grandir avec des conditions de vie précaires augmente, entre autres, le risque de décrochage scolaire, de problèmes de santé et, à terme, entretient la reproduction de la pauvreté.

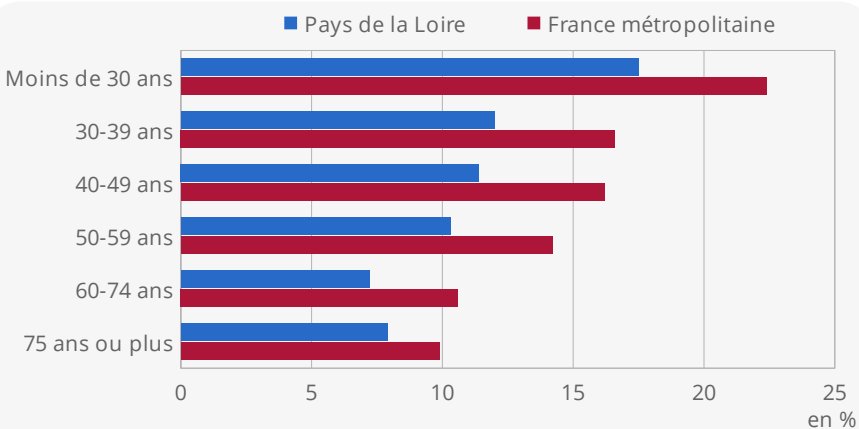
Toutefois, les habitants de la région sont, dans chaque classe d'âge, moins fréquemment touchés par la pauvreté que l'ensemble des résidents de France métropolitaine. Pour chaque tranche d'âge elle est inférieure de 5 points avec la moyenne nationale. Cet écart se resserre cependant progressivement au-delà de 50 ans : il s'établit respectivement à 3,9 points pour les personnes de 50 à 59 ans, à 3,4 points pour les seniors entre 60 et 74 ans et à 2,0 points pour ceux de 75 ans ou plus.

Indépendamment de l'âge, certaines catégories de ménages sont plus fréquemment affectées par la pauvreté, mais toutes les catégories de ménages ligériens sont moins exposées qu'au niveau métropolitain. Dans les Pays de la Loire, 26,9 % des personnes vivant dans une famille monoparentale sont pauvres ▶ **figure 5**.

Comme elles ne disposent souvent que d'un seul revenu, celles-ci sont particulièrement fragilisées. Après les familles monoparentales, les personnes vivant seules, les femmes (15,8 %) comme les hommes (17,2 %), sont les plus concernées par la pauvreté. Les taux de pauvreté monétaire des couples sont plus faibles : 8,1 % pour les couples avec enfant et 5,0 % pour ceux sans enfant.

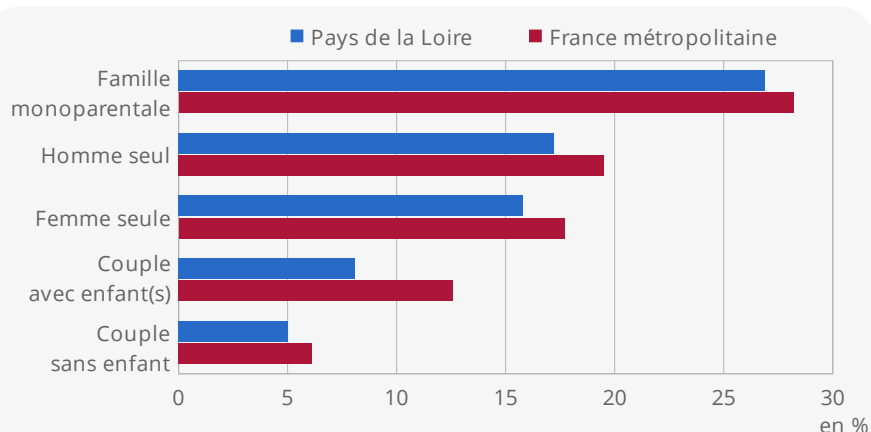
Le dispositif Filosofi s'appuie sur les entités « ménages » et ne permet pas de calculer un taux de pauvreté des femmes d'une part, et des hommes d'autre part. Dans les couples, le taux

4. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

5. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul, hors ménages complexes.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

de pauvreté est le même pour les deux conjoints.

Les ménages composés de femmes vivant seules ou avec leurs enfants représentent une part bien plus élevée des ménages pauvres (42,6 % dans les Pays de la Loire et 40,7 % en France métropolitaine), comparée aux ménages composés d'hommes vivant seuls ou avec leurs enfants (27,7 % dans les Pays de la Loire et 25,7 % en France métropolitaine). Les femmes sont ainsi surreprésentées dans les situations de pauvreté. Cela peut s'expliquer par le fait que les femmes sont moins souvent en situation d'emploi, plus

fréquemment à temps partiel et qu'elles perçoivent en moyenne un salaire plus faible que les hommes.

Des territoires diversement touchés par la pauvreté

La grille communale de densité classe les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense. Le croisement de cette grille avec les aires d'attraction des villes permet de distinguer quatre types d'espaces, du plus urbain au plus rural ▶ **figure 6**.

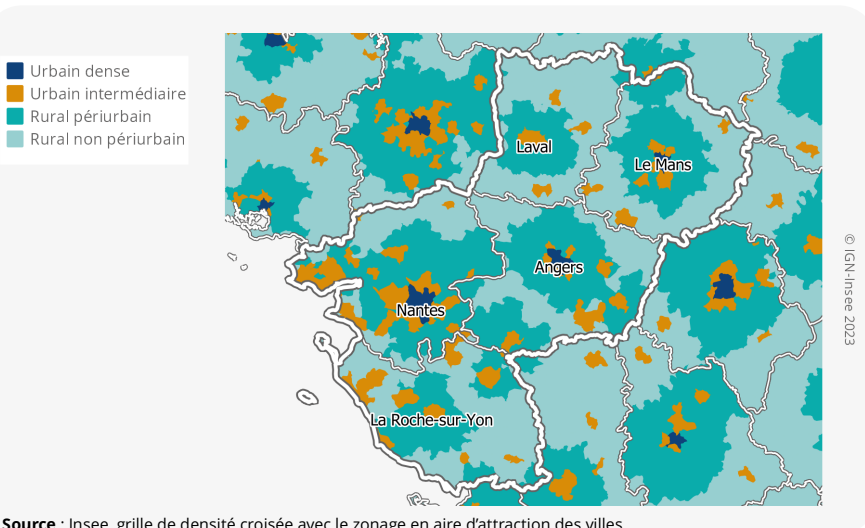
La pauvreté régionale affecte ces espaces de façon différenciée, mais reste toujours en deçà de la moyenne nationale ▶ **figure 7**. Elle est plus présente dans les communes urbaines denses des Pays de la Loire, où elle touche 16,0 % des personnes de la région contre 18,1 % en France métropolitaine. La présence plus marquée de la pauvreté dans les grandes villes est notamment liée à la polarisation du parc social sur ces territoires permettant aux personnes modestes de se loger à moindre coût.

Dans la région comme en France, les taux de pauvreté sont souvent plus élevés dans les métropoles que dans les communautés de communes (CC) situées autour ▶ **figure 8**. Seule l'intercommunalité Le Mans Métropole (17,3 %) dépasse sensiblement la moyenne nationale. Nantes Métropole fait figure d'exception avec un taux de pauvreté plus faible (11,9 %), tandis que plusieurs intercommunalités ont des taux proches de la moyenne nationale (CC du Mont des Avaloirs, CC Loir-Lucé-Bercé, CC du Bocage Mayennais).

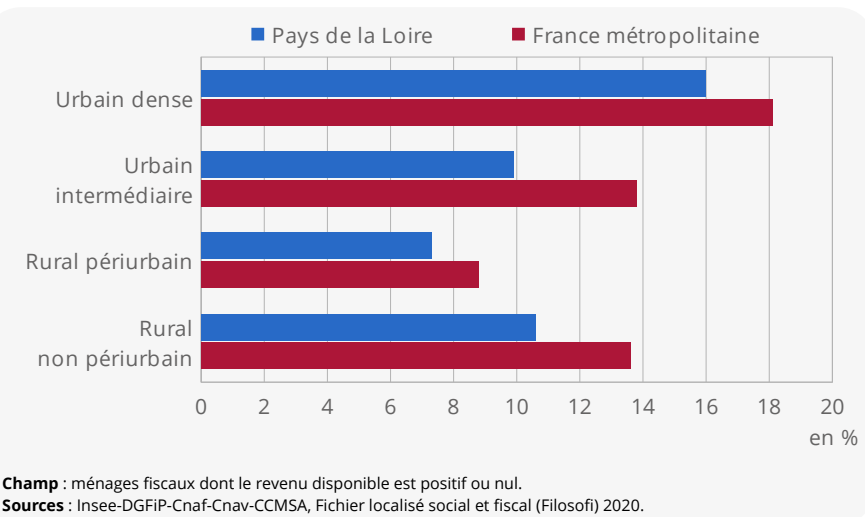
Dans les espaces urbains intermédiaires, le taux de pauvreté est nettement en deçà du taux observé au plan national (9,9 % contre 13,8 % en France métropolitaine). Ces espaces incluent à la fois des villes de taille intermédiaire et des villes de plus petite taille.

Les communes rurales périurbaines sont les moins touchées par la pauvreté (7,3 %). En revanche dans les communes rurales non périurbaines, en général plus éloignées, le taux de pauvreté est plus élevé (10,6 %). Cependant, le taux de pauvreté des communes rurales est généralement d'un niveau inférieur à celui observé dans les communes rurales au plan national (respectivement 8,8 % et 13,6 %).

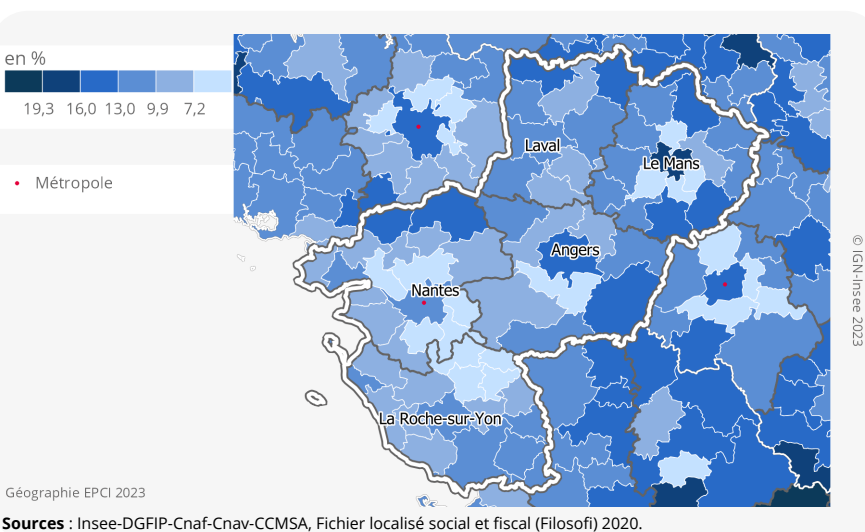
▶ 6. Approche fonctionnelle des espaces urbains et ruraux



▶ 7. Taux de pauvreté monétaire selon le type d'espace



▶ 8. Taux de pauvreté monétaire, par intercommunalité



Plus du tiers des revenus des ménages pauvres dus aux prestations sociales

Dans les Pays de la Loire, les prestations sociales constituent 34,4 % du revenu disponible des ménages en situation de pauvreté, une part plus de six fois plus importante que pour l'ensemble des ménages ▶ **figure 9**.

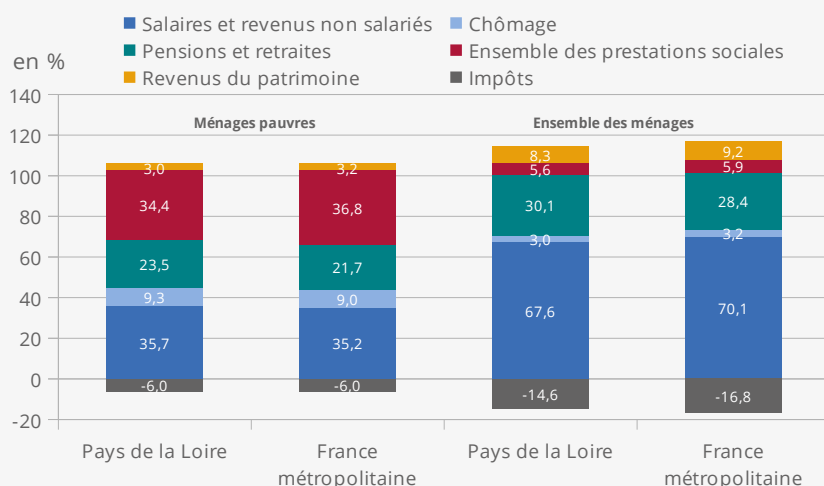
Dans une région moins marquée par la pauvreté, cette part est moins élevée qu'en France métropolitaine (36,8 %). Le premier poste de prestations sociales est celui des minima sociaux (15,8 %). Le reste se partage entre les allocations de logement (9,1 %) et les allocations familiales (9,5 %). En 2020, les Pays de la Loire sont la région métropolitaine avec la plus faible part d'allocataires avec la plus faible part d'allocataires d'un minima social (allocation aux adultes handicapés, allocation de solidarité spécifique ou revenu de solidarité active) parmi la population des 15 à 64 ans (6,4 %), et aussi d'allocataires du minimum vieillesse pour les 60 ans ou plus (2,2 %).

Les indemnités de chômage représentent également une plus grande part du revenu des ménages en situation de pauvreté, comptant pour 9,3 % du revenu disponible contre 3,0 % dans l'ensemble des ménages.

A l'inverse, les revenus du patrimoine forment une part faible du revenu des personnes en situation de pauvreté monétaire (3,0 % contre 8,3 % pour l'ensemble des ménages dans la région). Les pensions, retraites et rentes ne constituent que 23,5 % de leur revenu disponible après redistribution (contre 30,1 %). Enfin, les revenus d'activité, salariée ou non salariée, composent 35,7 % des revenus disponibles des ménages en situation de pauvreté : cette part reste nettement inférieure à celle observée pour l'ensemble des ménages (67,6 % dans les Pays de la Loire).

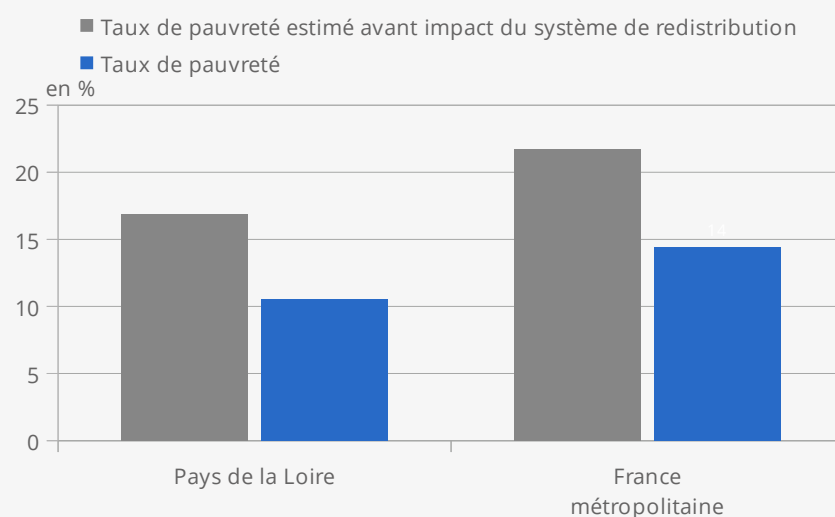
Si les salaires et revenus non salariés constituent la principale source de revenus déclarés avant redistribution, l'activité professionnelle ne prémunit pas toujours de la pauvreté. Ainsi, les actifs connaissant des situations d'emploi intermittentes, ceux à temps partiel ou occupant des emplois faiblement rémunérés, peuvent aussi être en situation de pauvreté monétaire.

▶ 9. Décomposition par grands postes du revenu disponible des ménages



Note : les valeurs négatives correspondent à une diminution du revenu disponible lié au paiement des impôts.
Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

▶ 10. Taux de pauvreté avant et après impact du système de redistribution



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

Les mécanismes de redistribution atténuent fortement la pauvreté

Les mécanismes de redistribution permettent un transfert de revenus, dont une partie substantielle est dirigée vers les ménages pauvres. Ils permettent dès lors une réduction significative de la pauvreté.

Avant la prise en compte dans le revenu des ménages des prestations sociales perçues et des impôts directs payés, c'est-à-dire avant redistribution, 16,9 % des ménages des Pays de la Loire pourraient être considérés comme pauvres ▶ **figure 10**.

Les mécanismes sociofiscaux de redistribution entraînent une nette réduction de la pauvreté : la baisse est estimée à 6,4 points dans la région contre 7,3 points en France métropolitaine.

Par ce mécanisme, la réduction du taux de pauvreté est estimée être réduite de 7 points en Maine-et-Loire, dans la Sarthe et en Mayenne. Avant redistribution, leur taux respectif de pauvreté est de 18,3 %, 20,0 % et 17,8 %. En Vendée et en Loire-Atlantique, celui-ci baisse d'environ 6 points en raison d'un taux avant redistribution plus bas (14,7 % et 16,1 %). ●